

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1214

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

324 227 818 RCS Lyon.

NERCO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1020000.00 EUR.

Adresse : 129, Chemin Du Moulin Carron, 69130 Écully.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECULLY du 17 Juin 2022, La société NERCO, Société par actions simplifiée au capital de 1.020.000,00 euros, dont le siège social est situé 129 Chemin du Moulin Carron, 69130 ECULLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 324 227 818 RCS LYON, ET La société NERCO INGENIERIE, Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 euros, Dont le siège social est situé 129 Chemin du Moulin Carron, 69130 ECULLY, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 800 477 853 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société NERCO INGENIERIE par la société NERCO. L'évaluation de la transmission de l'actif et du passif de la société absorbée au profit de la société absorbante à la valeur nette comptable a été établi comme suit : Actif : 4 579 014 euros Passif : 3 324 234 euros Valeur nette de l'apport : 1 254 780 euros La société NERCO détenant la totalité des 1.000 actions composant le capital social de la société NERCO INGENIERIE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société NERCO INGENIERIE en date du 20 juin 2022. - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société NERCO en date du 20 juin 2022. - Pour avis..